

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 143

23 janvier 2010

SOMMAIRE

Adergo Holding S.A.	6849	Melux Invest S.à r.l.	6851
Adergo S.A.	6849	Namrun Finance S.A.	6823
Audiex S.A.	6818	Novator Biogas Sweden S.à r.l.	6819
Bilway Financing S.A.	6864	Ordina-ITG Consulting S.A.	6839
BOYDEN Luxembourg S.A.	6862	Oregan Property S.A.	6819
Capital Investing SICAR S.A.	6861	Patmark S.A.	6820
Charterhouse Holdings S.à r.l.	6828	Perpignan SA	6855
Chem-Dry Luxembourg S.A.	6828	Philosoph Concept S.à r.l.	6839
CIGI S.A.	6864	Professional Beauty Services S.A.	6854
CIGI S.A.	6864	Södra Reinsurance S.A.	6825
Clear Sky	6859	SOGETI Luxembourg S.A.	6824
Cognetas (Luxembourg) S.A.	6824	Sogeti PSF	6824
ComApp S.à r.l.	6860	SSOME I	6841
Daillkan S.A.	6855	S.u.P. Aquarius SICAV-FIS	6823
Dynamic First S.A.	6818	S.u.P. Aries SICAV-FIS	6823
Eberno	6863	S.u.P. Capricorn SICAV-FIS	6822
Eider	6863	S.u.P. Gemini SICAV-FIS	6822
Euro-Arma S.A.	6851	S.u.P. Premium III	6821
Euro Truck Services S.à r.l.	6854	Svekom Reinsurance S.A.	6825
Franmar Holding S.A.	6822	The Oregan London Property S.A.	6820
Fun Loisirs S.à r.l.	6854	Tourareg S.A.	6820
Global Equities and Real Estate S.A.	6849	Uniwill Invest ApS	6853
Global Returns Fund	6821	VF (Lux)	6848
Invas S.A.	6848	Vizeta Invest S.A.	6841
K4 Communications S.A.	6819	WE Finance and Services (Luxembourg) S.à r.l.	6853
Kubang S.A.	6821	Würzburg Holding S.A.	6864
Lochmore	6818	Zhion S.A.	6862
Luxembourg Offshore Management Com- pany S.A.	6864		

Audix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 65.469.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 14 décembre 2009

Est nommé administrateur supplémentaire, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Madame Bettina BLINN, réviseur d'entreprises, demeurant au 32, In der Olk, D-54290 Trier, Allemagne.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur Armand HAAS, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 30, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010005001/17.

(090199489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Dynamic First S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 87.000.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée général extraordinaire du 7 décembre 2009 que:

1. La démission du commissaire, la société CERTIFICAT Luxembourg S.à r.l.. avec effet immédiat est acceptée.

2. Est élu, en remplacement du commissaire démissionnaire, la société:

- "REVICONSULT S. à r.l.", inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B139013 sise au 16 rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Le mandat du nouveau commissaire prendra fin lors de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 30 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010005002/19.

(090199475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Lochmore, Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R.C.S. Luxembourg B 45.216.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 1^{er} décembre 2008 au siège social à Luxembourg.

Résolutions:

L'assemblée accepte la démission du commissaire "INTERNATIONAL MANAGING COMPANY INC." et nomme la société "KOBU S.à r.l.", inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 84.077, avec siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis au poste de commissaire jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2013.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

LOCHMORE

Société Anonyme

Romain ZIMMER

Administrateur

Référence de publication: 2010004999/18.

(090199011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

K4 Communications S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 117.173.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social extraordinairement en date du 27 novembre 2009 que:

1. La démission de Madame Emmanuelle BRIX, en tant qu'administrateur de la société est acceptée.

2. Est élu, en remplacement de l'administrateur démissionnaire:

- Monsieur Benoît BAUDUIN, né le 31 mars 1976 à Messancy en Belgique et résident professionnellement au 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

Pour mentions aux fins de la publications au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010005003/19.

(090199470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Novator Biogas Sweden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 114.696.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 27 novembre 2009 que:

1. La démission de Monsieur Sigurgeir GUDLAUGSSON en tant que gérant de la société est acceptée.

2. Est nommée en remplacement du gérant démissionnaire:

Monsieur HAUKSSON Orri, citoyen Islandais, né le 28 mars 1971 et résidant actuellement au Odinsgata 5, 101 Reykjavik, ICELAND pour une durée de mandat illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010005008/18.

(090199412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Oregon Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 136.916.

—
RECTIFICATIF

Suite à une erreur matérielle, la deuxième résolution sur l'extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 31 octobre 2008, déposé au Registre du Commerce et des Sociétés le 19 décembre 2008 sous la référence L080187378.04 doit être lue de la manière suivante:

L'Assemblée nomme au poste d'Administrateur B de la société avec effet au 1^{er} novembre 2008:

M. Alan Dundon, né le 18 avril 1966 à Dublin (Irlande), résidant au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014.

Pour extrait

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010004988/17.

(090199381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

The Oregon London Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 129.570.

—
RECTIFICATIF

Suite à une erreur matérielle, la deuxième résolution sur l'extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 8 octobre 2008, déposé au Registre du Commerce et des Sociétés le 19 décembre 2008 sous la référence L080187388.04 doit être lue de la manière suivante:

L'Assemblée nomme au poste d'Administrateur B de la société avec effet au 1^{er} novembre 2008:

M. Alan Dundon, né le 18 avril 1966 à Dublin (Irlande), résidant au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014.

Pour extrait

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010004990/17.

(090199380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Patmark S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 55.896.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée général extraordinaire du 16 octobre 2009 que:

1. La démission du commissaire, la société F.G.S. CONSULTING LLC avec effet immédiat est acceptée.

2. Est élu, en remplacement du commissaire démissionnaire, la société:

- "REVICONCONSULT S. à r.l.", inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B139013 sise au 16 rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Le mandat du nouveau commissaire prendra fin, comme le mandat de son prédécesseur soit lors de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010005007/19.

(090199441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Tourareg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.873.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 18 décembre 2009

1- L'assemblée prend note du changement d'adresse des administrateurs, à savoir:

- Maître Michaël Dandois, 48 Boulevard Grande Charlotte, L-1330 Luxembourg

- Maître Antoine Meynial, 48 Boulevard Grande Charlotte, L-1330 Luxembourg

- Monsieur Stéphane Warnier, 48 Boulevard Grande Charlotte, L-1330 Luxembourg

2- L'assemblée prend note du changement d'adresse du Commissaire aux Comptes:

Chester & Jones Sàrl, RCS Luxembourg B120.602, 165A route de Longwy, L-4751 Pétange.

Dandois & Meynial

48 Blvd G.-D. Charlotte

L-1330 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010005009/18.

(090199369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Kubang S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 104.874.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 18 décembre 2009

- 1- L'assemblée prend note du changement d'adresse des administrateurs, à savoir:
- Maître Michaël Dandois, 48 Boulevard Grande Charlotte, L-1330 Luxembourg
 - Maître Antoine Meynial, 48 Boulevard Grande Charlotte, L-1330 Luxembourg
 - Monsieur Stéphane Warnier, 48 Boulevard Grande Charlotte, L-1330 Luxembourg
- 2- L'assemblée prend note du changement d'adresse du Commissaire aux Comptes:
Chester & Jones Sàrl, RCS Luxembourg B120.602, 165A route de Longwy, L-4751 Pétange.

Dandois & Meynial
48 Blvd G.-D. Charlotte
L-1330 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010005010/18.

(090199368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Global Returns Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 143.384.

—
EXTRAIT

Monsieur Nicolas Tschopp a démissionné de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet au 5 novembre 2009.

Monsieur Christian Frey, COO, Sherpa Asset Management AG, résidant professionnellement à Gotthardweg 2, 5622 Waltenschwil, Suisse, a été nommé administrateur de la Société en lieu et place de Monsieur Nicolas Tschopp avec effet au 27 novembre 2009 pour un mandat qui prendra fin lors de la prochaine assemblée générale de la Société.

Le conseil d'administration de la Société se compose dès lors comme suit pour une durée se terminant lors de la prochaine assemblée générale de la Société:

- Me Toinon Hoss;
- M. Patrick Zurstrassen;
- M. Christian Frey.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010005011/19.

(090199355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

S.u.P. Premium III, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 132.899.

—
Auszug aus dem Protokoll der Außerordentlichen Generalversammlung

Die Außerordentliche Generalversammlung vom 21. Dezember 2009 der S.u.P. Premium III hat folgende Beschlüsse gefasst:

Die Aktionäre beschließen einstimmig bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2010 KPMG Audit S. à r. l. in 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg als Wirtschaftsprüfer zu wählen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 21. Dezember 2009.

DZ BANK International S.A.

Für S.u.P. Premium III

Vera Augsdörfer / Thomas Haselhorst

Référence de publication: 2010005024/17.

(090199082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Franmar Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 28.155.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social, le 4 novembre 2009 à 10.00 heures.

Reconduction des mandats de Monsieur Marc Ambrosien, Monsieur Sidney Bouvier et Madame Elise Lethuillier en tant qu'Administrateurs et H.R.T. Révision S.A. en tant que Commissaire aux Comptes, demeurant professionnellement au 23 Val Fleuri L-1526 Luxembourg, et inscrit au RCS Luxembourg sous le numéro B51238, pour une durée de six ans. Leur mandat prendra fin à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010005012/18.

(090199323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

S.u.P. Gemini SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 134.321.

Auszug aus dem Protokoll der Außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft

Die Außerordentliche Generalversammlung vom 21. Dezember 2009 der S.u.P. Gemini SICAV-FIS hat folgende Beschlüsse gefasst:

Die Aktionäre beschließen einstimmig bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2010 KPMG Audit S. à r. l. in 9, allée Scheffer, L-2520 Luxemburg als Wirtschaftsprüfer zu wählen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 21. Dezember 2009.

DZ BANK International S.A.

Für S.u.P. Gemini SICAV-FIS

Vera Augsdörfer / Thomas Haselhorst

Référence de publication: 2010005030/18.

(090199054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

S.u.P. Capricorn SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 134.206.

Auszug aus dem Protokoll der Außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft

Die Außerordentliche Generalversammlung vom 21. Dezember 2009 der S.u.P. Capricorn SICAV-FIS hat folgende Beschlüsse gefasst:

Die Aktionäre beschließen einstimmig bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2010 KPMG Audit S. à r. l. in 9, allée Scheffer, L-2520 Luxemburg als Wirtschaftsprüfer zu wählen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 21. Dezember 2009.

DZ BANK International S.A.

Für S.u.P. Capricorn SICAV-FIS

Vera Augsdörfer / Thomas Haselhorst

Référence de publication: 2010005031/18.

(090199050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Namrun Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 127.472.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 9 décembre 2009

L'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- La nomination de KPMG Audit S.à.r.l., enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 103.590, dont le siège social est au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes de la société avec effet au 9 décembre 2009. Le mandat de KPMG Audit S.à.r.l. concerne les comptes de la société arrêtés au 31 décembre 2009 et se terminera lors de l'assemblée générale des actionnaires qui approuvera les comptes précités.

- La démission de Sabina Craciunescu en tant que commissaire aux comptes avec effet immédiat.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Namrun Finance S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010005019/19.

(090199166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

S.u.P. Aries SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 134.207.

Auszug aus dem Protokoll der Außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft

Die Außerordentliche Generalversammlung vom 21. Dezember 2009 der S.u.P. Aries SICAV-FIS hat folgende Beschlüsse gefasst:

Die Aktionäre beschließen einstimmig bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2010 KPMG Audit S. à r. l. in 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg als Wirtschaftsprüfer zu wählen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21. Dezember 2009.

DZ BANK International S.A.

Für S.u.P. Aries SICAV-FIS

Vera Augsdörfer / Thomas Haselhorst

Référence de publication: 2010005032/17.

(090199048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

S.u.P. Aquarius SICAV-FIS, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 133.527.

Auszug aus dem Protokoll der Außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft

Die Außerordentliche Generalversammlung vom 21. Dezember 2009 der S.u.P. Aquarius SICAV-FIS hat folgende Beschlüsse gefasst:

Die Aktionäre beschließen einstimmig bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2010 KPMG Audit S. à r. l. in 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg als Wirtschaftsprüfer zu wählen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21. Dezember 2009.

DZ BANK International S.A.

Für S.u.P. Aquarius SICAV-FIS

Vera Augsdörfer / Thomas Haselhorst

Référence de publication: 2010005033/18.

(090199045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Cognetas (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 78.851.

EXTRAIT

Les actionnaires de la Société ont décidé en date du 15 décembre 2009:

- d'accepter la démission de Madame Julie Jones comme administrateur B de la société;
- d'accepter la démission de Madame Constance Adele Elizabeth Heylar comme administrateur B de la société;
- de nommer pour une durée de six (6) ans et avec effet immédiat Monsieur Michel Davy, né à Guernesey le 23 mai 1973, résidant au 13-15 Victoria Road, St Peter Port, GY1 3ZD Guernesey comme administrateur B de la société;
- de nommer pour une durée de six (6) ans et avec effet immédiat Monsieur Andrew Carre, né à Guernesey le 1^{er} juin 1958, résidant au 13-15 Victoria Road, St Peter Port, GY1 3ZD Guernesey comme administrateur B de la société.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2010005039/17.

(090199511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

SOGETI Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.981.758,79.

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 42.610.

Il résulte des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 9 octobre 2009 que:

- Le mandat de Commissaire aux comptes de la société KPMG ne sera pas renouvelé
- La société KPMG, avec siège social 9, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 103.065, est nommée pour une période de trois ans au poste de Réviseur d'entreprises. Son mandat prendra donc fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011, laquelle sera appelée à statuer sur les comptes clos au 31/12/2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 9 octobre 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010005040/18.

(090199453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Sogeti PSF, Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.500.000,00.

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 110.039.

Il résulte des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 29 juin 2009 que:

- Le mandat de Commissaire aux comptes de la société KPMG AUDIT ne sera pas renouvelé
- La société KPMG AUDIT, avec siège social 9, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 103.590, est nommée pour une période de trois ans au poste de Réviseur d'entreprises. Son mandat prendra donc fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012, laquelle sera appelée à statuer sur les comptes clos au 31/12/2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 29 juin 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010005041/18.

(090199447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

**Svekom Reinsurance S.A., Société Anonyme,
(anc. Södra Reinsurance S.A.).**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 23.736.

In the year two thousand nine, on the fourteenth day of December.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the public limited liability company "SÖDRA REINSURANCE S.A." a société anonyme incorporated under Luxembourg law having its registered office in L-1273 Luxembourg, 19 rue de Bitbourg

incorporated by a deed of Me Lucien SCHUMAN, then notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Me Jean-Paul HENCKS, then notary residing in Luxembourg on January 2nd, 1986, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Number 66 of March 14th, 1986,

registered at the companies and trade register of Luxembourg under section B number 23.736

The meeting was opened at 0.15 pm and was presided by Mr. Björn RYD., CEO Svenska Kommun Försäkrings AB, professionally residing SE-80184 Gävle, Sweden.

The Chairman appointed as secretary Ms Elisabet Holmström, Account Manager, professionally residing 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Valérie COQUILLE, Legal Manager, professionally residing 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Acceptance of the resignation as Directors of the Board of Mr. Lars BECHER, Mr. Mikael STAFFAS, Ms. Clare HARGREAVES and Mr. Mattias JOHANSSON, with immediate effect.

2. Appointment as new Directors of the Company with immediate effect: Ms. Carina BLANK, Mr. Björn RYD, Mr. Agne LINDBERG, Mr. Karl-Ove ANDERSSON, Mr. Micael DAHLBERG, Mr. Lambert SCHROEDER.

3. Change of the name of the Company into "SVEKOM REINSURANCE S.A."

4. Subsequent modification of the first Article of the Article of Incorporation.

5. Change of the date of the annual general meeting in order to fix it on the 2nd Wednesday of March at 10:00 a.m.

6. Subsequent modification of Article 16 of the Article of Incorporation.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

III) The attendance list shows that the whole capital of de Company is present or represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. The shareholders present or represented acknowledge and confirm the statements made by the chairman.

The chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were all adopted by unanimous vote.

First resolution

The General Meeting accepts the resignation as Directors of the Board of Mr. Lars BECHER, Mr. Mikael STAFFAS, Ms. Clare HARGREAVES and Mr. Mattias JOHANSSON, with immediate effect

Second resolution

The General Meeting appoints as new Directors of the Company for a period ending immediately after the Annual General Meeting to be held for the financial year ending December 31, 2009:

- Ms. Märta Carina BLANK, director, born in Hel-Trefald, Gävleborgs län (Sweden) on 30 November 1962, residing at Grabergsvägen 21, 80595 Gävle, Sweden

- Mr. Björn RYD, director, born in né à Guldsmedsh (Sweden) on 10 april 1952, residing at Utvalnäsavägen 116, SE-80595 Gävle

- Mr. Karl-Agne LINDBERG, director, born in Härnösand (Sweden) on 9 november 1946, residing at Lillmyravägen 143, SE-80427 Gävle

- Mr. Karl-Ove ANDERSSON, director, born in Nikolai, Örebro län (Sweden) on 6 July 1963, residing at Blävingevägen 6, SE-12557 Älvsjö

- Mr. Micael DAHLBERG, director, born in Staffan (Sweden) on 13 novembre 1961, residing at Staketgatan 33, SE-80323 Gävle

- Mr Lambert SCHROEDER, born on July 12th, 1959, in Heppenbach, Belgium, with professional address at 19, rue de Bitbourg, L-1273, Luxembourg.

Third resolution

The General Meeting resolves to change the name of the Company into "SVEKOM REINSURANCE S.A." and to subsequent amend Article 1st of the Articles of Incorporation as follows:

" **Art. 1st**. The corporation exists under the name of "SVEKOM REINSURANCE S.A." "

Fourth resolution

The General Meeting resolves to change of the date of the annual general meeting in order to fix it on the 2nd Wednesday of March at 10:00 a.m. and subsequent to amend the first paragraph of article 16 of the Articles of Incorporation to give it the following wording:

" **Art. 16. (1st paragraph)**. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg, at the principal office of the corporation or such other place as may be specified in the notice of meeting, on the second Wednesday of March at 10:00 a.m.."

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 0.20 pm.

Valuation

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,300.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction en français.

L'an deux mil neuf, le quatorze décembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SÖDRA REINSURANCE S.A." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg

Constituée suivant acte reçu par Me Lucien SCHUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère Maître Jean-Paul HENCKS, alors notaire de résidence à Luxembourg le 2 janvier 1986, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 66 du 14 mars 1986,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 23.736

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 12.15 heures sous la présidence de M. Björn RYD, CEO Svenska Kommun Försäkrings AB, résidant professionnellement SE-80184 Gävle, Sweden

Le président nomme Mlle Elisabet Holmström, résidant professionnellement 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme Valérie COQUILLE, Legal Manager, résidant professionnellement 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

l) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Accepter les démissions des administrateurs suivants du conseil savoir M. Lars BECHER, M. Mikael STAFFAS, Mme Clare HARGREAVES et M. Mattias JOHANSSON, avec effet immédiat.

2. Nomination des nouveaux administrateurs avec effet immédiat Mme Carina BLANK, Mr. Björn RYD, Mr. Agne LINDBERG, Mr. Karl-Ove ANDERSSON, M. Micael DAHLBERG, M. Lambert SCHROEDER.

3. Changement du nom de la Société en "SVEKOM REINSURANCE S.A."

4. Modification subséquente de l'article premier des statuts de la Société.

5. Changement de la date de l'assemblée générale ordinaire pour la fixer au 2^{ème} mercredi du mois de mars à 10:00 heures.

6. Modification subséquente de l'article 16 des statuts de la Société.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont été toutes prises à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'Assemblée Générale accepte avec effet immédiat les démissions des administrateurs suivants M. Lars BECHER, M. Mikael STAFFAS, Mme Clare HARGREAVES et M. Mattias JOHANSSON.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale nomme jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2009 aux fonctions d'administrateurs:

- Mme Carina BLANK, directrice, née à Hel-Trefald, Gävleborgs län (Suède), le 30 Novembre 1962, demeurant à Grabergsvägen 21, 80595 Gävle, Suède

- Mr. Björn RYD, Administrateur, né à Guldsmedsh (Suède), le 10 avril 1952, demeurant à Utvalnäsavägen 116, SE-80595 Gävle

- Mr. Karl-Agne LINDBERG, Administrateur, né à, Härnösand, le 9 novembre 1946, demeurant professionnellement à Lillmyravägen 143, SE-80427 Gävle

- Mr. Karl-Ove ANDERSSON, Administrateur, né à Nikolai, Örebro län (Suède), le 6 juillet 1963, demeurant à Blavingevägen 6, SE-12557 Älvsjö

- Mr. Micael DAHLBERG, Administrateur, né à Staffan (Suède), le 13 novembre 1961, demeurant à Staketgatan 33, SE-80323 Gävle

- Mr Lambert SCHROEDER, directeur, né le 12 juillet 1959 à Heppenbach, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 19, rue de Bitbourg à L-1273, Luxembourg

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de changer le nom de la Société en "SVEKOM REINSURANCE S.A." et en conséquence de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . La société anonyme existe sous le nom de SVEKOM REINSURANCE S.A..

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la date de l'assemblée générale ordinaire pour la fixer au 2^{ème} mercredi du mois de mars à 10:00 heures et de modifier le premier paragraphe de l'article 16 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 16. (1^{er} paragraphe)**. L'assemblée générale annuelle se réunit à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mercredi du mois de mars à 10:00 heures."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à heures 12.20.

Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 1.300,- EUR

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants à Luxembourg, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. RYD, E. HOLMSTRÖM, V. COQUILLE, P. DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2009. Relation: LAC/2009/54471. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010005570/163.

(090200312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Chem-Dry Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4917 Bascharage, Z.A.C. Zaemer, rue de la Continentale.

R.C.S. Luxembourg B 42.193.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010004595/15.

(090198266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Charterhouse Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 150.150.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth day of November.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Terceira Holdings Limited, a company incorporated under the laws of Isle of Man, with its registered office located at 71 Circular Road, Douglas, Isle of Man, registered under number 004537V,

here represented by Mélanie Sauvage, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Charterhouse Holdings S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital of the Company is set at twenty thousand euro (EUR 20,000) represented by:

- Twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares without designation of class (the Ordinary Shares),
- Seven hundred and fifty (750) class A shares (the Class A Shares and each individually, a Class A Share),
- Seven hundred and fifty (750) class B shares (the Class B Shares and each individually, a Class B Share),
- Seven hundred and fifty (750) class C shares (the Class C Shares and each individually, a Class C Share),
- Seven hundred and fifty (750) class D shares (the Class D Shares and each individually, a Class D Share),
- Seven hundred and fifty (750) class E shares (the Class E Shares and each individually, a Class E Share),
- Seven hundred and fifty (750) class F shares (the Class F Shares and each individually, a Class F Share),
- Seven hundred and fifty (750) class G shares (the Class G Shares and each individually, a Class G Share),
- Seven hundred and fifty (750) class H shares (the Class H Shares and each individually, a Class H Share),
- Seven hundred and fifty (750) class I shares (the Class I Shares and each individually, a Class I Share), and
- Seven hundred and fifty (750) class J shares (the Class J Shares and each individually, a Class J Share),

having a par value of one euro (EUR 1) each, all of which are fully paid up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.3. In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used for the purpose of the repurchase of any class of shares as per article 7 of the Articles, to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Each class of shares of the Company, except, for the avoidance of doubt, the Ordinary Shares shall track the Adjusted Profits of a specific period of time of twelve (12) months starting on January 1 of a year and ending on December 31 of such year (a Specific Period), automatically extendable to one or more twelve (12) months periods until such class of shares is redeemed in accordance with article 7 of these Articles. By derogation, the first Specific Period shall start as from the date of incorporation of the Company and shall end on December 31, 2010. The last Specific Period shall end on the date of redemption of the last class of shares outstanding.

6.3. Unless otherwise decided by the shareholders, the Class A Shares shall be entitled to the Adjusted Profit of the first Specific Period, the Class B shares shall be entitled to the Adjusted Profit of the second Specific Period, the Class C Shares shall be entitled to the Adjusted Profit of the third Specific Period, the Class D Shares shall be entitled to the Adjusted Profit of the fourth Specific Period, the Class E Shares shall be entitled to the Adjusted Profit of the fifth Specific

Period, the Class F Shares shall be entitled to the Adjusted Profit of the sixth Specific Period, the Class G Shares shall be entitled to the Adjusted Profit of the seventh Specific Period, the Class H Shares shall be entitled to the Adjusted Profit of the eighth Specific Period, the Class I Shares shall be entitled to the Adjusted Profit of the ninth Specific Period, the Class J Shares shall be entitled to the Adjusted Profit of the tenth Specific Period.

6.4. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.5. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

Art. 7. Redemption of shares.

7.1 The Company may repurchase, at the option of its shareholders, the first alphabet class of shares outstanding starting from the Class A Shares, at a repurchase price to be determined by the Board and which shall not exceed the following (i) the aggregate nominal value of the shares of the class of shares to be redeemed and the share premium corresponding to such shares, plus (ii) the profits made by the Company during such Specific Period (iii) increased by carried forward profits and distributable reserves at the time of the repurchase and (iv) decreased by any carried forward losses at the time of the repurchase and any (interim) dividend declared by the Company and sums to be allocated to the legal reserve during that Specific Period (the Adjusted Profit). The Adjusted Profit shall be evidenced by interim accounts of the Company as of the repurchase date, to be prepared by the Board.

7.2 The repurchase of any class of shares in accordance with article 7.1 of the Articles is permitted provided that: (i) a class of shares is always repurchased in full; (ii) the repurchase is performed in accordance with articles 49-8 and 72-1 of the Law, as evidenced by interim accounts of the Company as of the repurchase date, to be prepared by the Board; and (iii) the repurchase is followed by a reduction of the capital of the Company. The repurchase shall be decided by the General Meeting in accordance with article 5.2 of the Articles.

III. Management - Representation

Art. 8. Appointment and Removal of managers.

8.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

8.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 9. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board) composed of A managers and B managers.

9.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

9.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least three (3) business days in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and if at least one A manager and one B manager is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Provided that such meeting by telephone, video conference or other means of communication is initiated in Luxembourg, any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) In case of urgency, circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

9.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any A manager together with any B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Sole manager.

10.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

10.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

10.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 11. Liability of the managers.

11.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 12. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

12.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

12.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 13. Sole shareholder.

13.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

13.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

13.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 14. Financial year and Approval of annual accounts.

14.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

14.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

14.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 15. Réviseurs d'entreprises.

15.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

15.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

16.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

16.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2010.

Subscription and Payment

Terceira Holdings Limited, represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Shares, seven hundred and fifty (750) Class A Shares, seven hundred and fifty (750) Class B Shares, seven hundred and fifty (750) Class C Shares, seven hundred and fifty (750) Class D Shares, seven hundred and fifty (750) Class E Shares, seven hundred and fifty (750) Class F Shares, seven hundred and fifty (750) Class G Shares, seven hundred and fifty (750) Class H Shares, seven hundred and fifty (750) Class I Shares and seven hundred and fifty (750) Class J Shares, each shares having a par value of one euro (EUR 1), and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twenty thousand euro (EUR 20,000).

The amount of twenty thousand euro (EUR 20,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.- (one thousand two hundred euro).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as A manager of the Company for an indefinite period:
 - Andrew de la Haye, chartered accountant, born on May 2, 1970 residing at Cartref, Links Estate, Grouville, Jersey, Channel Islands.
2. The following persons are appointed as B managers of the Company for an indefinite period:
 - Carla Alves Silva, manager, born on September 13, 1974 in Mirandela, Portugal, residing in Luxembourg, 2, rue Tony Bourg, L-1278 Luxembourg; and
 - Harald Charbon, senior manager, born on July 11, 1969 in Verviers, Belgium, residing in Luxembourg, 5A, rue de l'Eglise, L-5819 Alzingen.
3. The registered office of the Company is set at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-quatrième jour de novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Terceira Holdings Limited, une société de droit de l'Isle de Man, dont le siège social est situé au 71 Circular Road, Douglas, Isle of Man, inscrite sous le numéro 004537V,

représentée par Mélanie Sauvage, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Charterhouse Holdings S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt mille euros (EUR 20.000), représenté par:

- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires sans désignation de classe (les Parts Sociales Ordinaires);
 - sept cent cinquante (750) parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A);
 - sept cent cinquante (750) parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B);
 - sept cent cinquante (750) parts sociales de classe C (les Parts Sociales de Classe C);
 - sept cent cinquante (750) parts sociales de classe D (les Parts Sociales de Classe D);
 - sept cent cinquante (750) parts sociales de classe E (les Parts Sociales de Classe E);
 - sept cent cinquante (750) parts sociales de classe F (les Parts Sociales de Classe F);
 - sept cent cinquante (750) parts sociales de classe G (les Parts Sociales de Classe G);
 - sept cent cinquante (750) parts sociales de classe H (les Parts Sociales de Classe H);
 - sept cent cinquante (750) parts sociales de classe I (les Parts Sociales de Classe I); et
 - sept cent cinquante (750) parts sociales de classe J (les Parts Sociales de Classe J);
- ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. En ajout du capital social, il peut être créé un compte de prime dans lequel toute prime payée pour toute action en supplément de leurs valeurs nominales sera transférée. Ce montant de prime d'émission peut être utilisé pour le rachat de toute classe d'action en application de l'article 7 des Statuts, afin de compenser toute perte réalisée, de faire des distributions aux actionnaires ou d'allouer des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Toute classe d'action de la Société, à l'exception, pour éviter tout doute, des Parts Sociales Ordinaires suivront les Profits Ajustés pour une période de temps spécifique de douze (12) mois commençant le 1^{er} janvier de chaque année et se terminant le 31 décembre de la même année (la Période Spécifique), automatiquement étendue à une ou plusieurs périodes de douze (12) mois jusqu'à ce que cette classe d'actions soit rachetée en application de l'article 7 de ces Statuts. Par dérogation, la première Période Spécifique devra commencer à la date de constitution de la Société et devra se terminer au 31 décembre 2010. La dernière Période Spécifique devra se terminer à la date de rachat de la dernière classe de parts sociales restante.

6.3. Sauf s'il en est décidé autrement par les actionnaires, les Parts Sociales de Classe A auront droit aux Profits Ajustés de la première Période Spécifique, les Parts Sociales de Classe B auront droit aux Profits Ajustés de la deuxième Période Spécifique, les Parts Sociales de Classe C auront droit aux Profits Ajustés de la troisième Période Spécifique, les Parts Sociales de Classe D auront droit aux Profits Ajustés de la quatrième Période Spécifique, les Parts Sociales de Classe E auront droit aux Profits Ajustés de la cinquième Période Spécifique, les Parts Sociales de Classe F auront droit aux Profits Ajustés de la sixième Période Spécifique, les Parts Sociales de Classe G auront droit aux Profits Ajustés de la septième Période Spécifique, les Parts Sociales de Classe H auront droit aux Profits Ajustés de la huitième Période Spécifique, les Parts Sociales de Classe I auront droit aux Profits Ajustés de la neuvième Période Spécifique et les Parts Sociales de Classe J auront droit aux Profits Ajustés de la dixième Période Spécifique.

6.4. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.5. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

Art. 7. Rachat des parts sociales.

7.3 La Société peut racheter, au choix de ses associés, la première classe d'action alphabétique restante à partir des Parts Sociales de Class A, à un prix de rachat tel que déterminé par le Conseil et qui ne devra pas excéder ce qui suit: (i) la valeur nominale des parts sociales de la classe de parts sociales devant être rachetée et la prime d'émission correspondant à ces parts sociales, plus (ii) les profits réalisés par la Société pendant la Période Spécifique correspondante (iii) augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables au moment du rachat et (iv) diminué des pertes reportées au moment du rachat et de tout dividende (intérimaire) déclaré par la Société et des sommes devant être allouées à la réserve légale pendant la Période Spécifique (the Profits Ajustés). Les Profits Ajustés devront être démontrés par des comptes intérimaires de la Société en date du rachat, qui seront préparés par le Conseil.

7.4 Le rachat de toute classe de parts sociales en application de l'article 7. 1 des Statuts est autorisé sous réserve que: (i) une classe de parts sociales est toujours rachetée en intégralité; (ii) le rachat sera effectué dans le respect des articles 49-8 et 72-1 de la Loi, tel que démontré par des comptes intérimaires de la Société en date du rachat, qui seront préparés par le Conseil; et (iii) le rachat est suivi d'une réduction de capital de la Société. Le rachat devra être décidé par l'Assemblée Générale en application de l'article 5.2 des Statuts.

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Nomination et Révocation des gérants.

8.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

8.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 9. Conseil de gérance.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil) composé de gérants A et de gérants B.

9.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

9.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins trois jours ouvrés à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et que si au moins un gérant A et un gérant B sont présents et représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Sous réserve qu'une telle réunion par téléphone, visio-conférence ou par tout autre moyen de communication, tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) En cas d'urgence, des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

9.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant A avec un gérant B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Gérant unique.

10.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

10.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

10.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 12. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

12.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

12.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée

Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 13. Associé unique.

13.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

13.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

13.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 14. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

14.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

14.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 15. Réviseurs d'entreprises.

15.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

15.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

16.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

16.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Terceira Holdings Limited, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires; sept cent cinquante (750) Parts Sociales de Classe A; sept cent cinquante (750) Parts Sociales de Classe B; sept cent cinquante (750) Parts Sociales de Classe C; sept cent cinquante (750) Parts Sociales de Classe D; sept cent cinquante (750) Parts Sociales de Classe E; sept cent cinquante (750) Parts Sociales de Classe F; sept cent cinquante (750) Parts Sociales de Classe G; sept cent cinquante (750) Parts Sociales de Classe H; sept cent cinquante (750) Parts Sociales de Classe I; and sept cent cinquante (750) Parts Sociales de Classe J; sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt mille euros (EUR 20.000).

Le montant de vingt mille euros (EUR 20.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.200.- (mille deux cents euros).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant A de la Société pour une durée indéterminée:

- Andrew de la Haye, chartered accountant, né le 2 mai 1970, de résidence à Cartref, Links Estate, Grouville, Jersey, Channel Islands.

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants B de la Société pour une durée indéterminée:

- Carla Alves Silva, manager, né le 13 Septembre 1974 à Mirandela, Portugal, de résidence à Luxembourg, 2, rue Tony Bourg, L-1278 Luxembourg; et

- Harald Charbon, senior manager, né le 11 juillet 1969 à Verviers, Belgique, de résidence à Luxembourg, 5A, rue de l'Eglise, L-5819 Alzingen.

3. Le siège social de la Société est établi au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: M. SAUVAGE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 novembre 2009. Relation: LAC/2009/50696. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010005399/579.

(090199772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Ordina-ITG Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 70.474.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010004596/15.

(090198262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Philosoph Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9191 Welscheid, 14B, An der Baach.

R.C.S. Luxembourg B 150.170.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, Le sept décembre,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- Monsieur Mike BIVER, ATM en radiologie, né le 11 mai 1981 à Ettelbrück, demeurant à L-9191 Welscheid, 14b, an der Baach,

2.- Monsieur Pierre BELLION, barman indépendant, né le 17 mars 1989 à Luxembourg, demeurant à L-9191 Welscheid, 14c, an der Baach.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet:

a) de diffuser et d'encourager les prestations artistiques dans le domaine du "Flairbarkeeping" et du jonglage par des événements correspondants favorisant la rencontre de jeunes intéressés à cet art, ainsi que des artistes internationaux;

b) de constituer une base de données d'artistes internationaux dans ces domaines notamment, ainsi que ceux qui se rapportent à l'objet, comme p.ex. des disc-jockeys, de danseurs, afin de prêter un service d'intermédiation entre ces derniers et des employeurs potentiels au Luxembourg;

c) de faciliter l'accès à des produits spécialement utilisés dans ce domaine;

d) d'organiser des formations pour toutes personnes intéressées, afin de les rendre familier avec l'art en question;

e) d'organiser des soirées qui rassemblent de nombreux artistes dans ce domaine, afin de promouvoir cet art auprès des jeunes au Luxembourg;

f) d'organiser toutes sortes de manifestations publiques ou privées;

g) d'organiser le catering pour toutes sortes de manifestations.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de "PHILOSOPH CONCEPT S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 5. Le siège social est établi à Welscheid. Il pourra être transféré en tout autre lieu par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Mike BIVER, prénommé, cinquante parts sociales	50
2.- Monsieur Pierre BELLION, prénommé, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le trente-et-un décembre deux mille dix.

Art. 14. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,00).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Mike BIVER, prénommé.

La société se trouve valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

- 3.- L'adresse de la société sera la suivante: L-9191 Welscheid, 14b, an der Baach.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Biver, P. Bellion, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 décembre 2009. Relation LAC / 2009 / 53377. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Référence de publication: 2010005445/93.

(090200215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Vizeta Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 70.341.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010004598/9.

(090197638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

SSOME I, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 150.168.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the sixteenth of December,

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

SSO I Ltd, a company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies, Cayman Islands under number WK-233745, having its registered office at Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands,

here represented by Caroline Streiff, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in New York, on 15 December 2009,

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "SSOME I" (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio. The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 6. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by the other shareholders, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

In the case of several managers, the board of managers is composed of at least one A manager and one B manager.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of any A manager together with any B manager, and may also be bound by the signature of any duly authorised representative within the limits of such authorisation.

Art. 11. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 15. Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 16. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 17. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 18. The Company's year commences on January 1 and ends on December 31.

Art. 19. Each year on December 31 the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 20. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

Art. 21. The sole manager or the board of managers, as the case may be, or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the sole manager or the board of managers, as the case may be, that the first two conditions have been satisfied.

Art. 22. The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

SSO I Ltd, prenamed, has subscribed for all twelve thousand five hundred (12,500) shares.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2010.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately three thousand euro.

Resolutions of the sole shareholder

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately proceeded to pass the following shareholder's resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;
2. The following person is appointed as A manager of the Company for an indefinite period:

Christopher Pucillo, executive, born on October 16, 1967 in New Jersey, with professional address at 430 Park Avenue, 9th Floor, New York, NY 10022, U.S.A.

3. The following persons are appointed as B managers of the Company for an indefinite period:

- Jean-Claude Buffin, private employee, born on January 17, 1961 in Charleroi, Belgium, with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg; and

- Valerie Degrez, private employee, born on April 9, 1976 in Dinant, Belgium, with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le seize décembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

SSO I Ltd, une société constituée et existant selon les lois des Îles Cayman, enregistrée auprès du Registrar of Companies, Cayman Islands sous le numéro WK-233745, ayant son siège social à Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Îles Cayman,

ici représentée par Caroline Streiff, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York le 16 décembre 2009, La procuration signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituée et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée sous le nom "SSOME I" (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio. La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature, conformément aux dispositions de la loi;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par simple résolution du gérant ou, en cas de plusieurs gérants, du conseil de gérance. Des agences ou succursales peuvent être ouvertes au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tout autre pays par simple résolution du gérant ou, en cas de plusieurs gérants, du conseil de gérance. Au cas où le gérant ou le conseil de gérance décide que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la Société qui restera malgré le transfert provisoire du siège social une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord (i) de la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés, avec une majorité d'au moins trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés, avec une majorité de trois quarts du capital social. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

En cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance est composé d'au moins un gérant A et un gérant B.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, le cas échéant, qui fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par l'associé unique ou les associés, le cas échéant.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, dans le cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un gérant A avec un gérant B, ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué dans les limites du mandat.

Art. 11. En cas de plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance seront tenues au siège social de la Société, sauf si un autre endroit est indiqué dans la convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucune convocation ne sera nécessaire si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés lors d'une réunion du conseil de gérance ou au cas où des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises avec une majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment autorisé à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 15. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 16. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, à moins que les statuts ne prévoient une majorité plus élevée.

La nationalité de la Société ne peut être changée qu'avec le consentement unanime des associés. Toute autre modification des statuts nécessite l'approbation par (i) la majorité des associés (ii) représentant les trois quarts du capital social.

Art. 17. Si la Société n'a qu'un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, le dernier jour de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs de l'actif et du passif de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

Art. 22. La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/ de l'associé ou des gérants, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif, à moins qu'autre chose ne soit prévu.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Souscription et Libération

SSO I Ltd, prénommée, a souscrit toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèce de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2010.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution à environ trois mille euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;
2. La personne suivante est nommée gérant A de la Société pour une période indéterminée:
 - Christopher Pucillo, cadre, né le 16 octobre 1967 à New Jersey, ayant son adresse professionnelle au 430 Park Avenue, 9th Floor, New York, NY 10022, Etats Unis.
3. Les personnes suivantes sont nommées gérants B de la Société pour une période indéterminée:
 - Jean-Claude Buffin, employé privé, né le 17 janvier 1961 à Charleroi, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg; et
 - Valérie Degrez, employée privé, née le 9 avril 1976 à Dinant, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. STREIFF, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 18 décembre 2009. Relation: LAC/2009/55132. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 DEC. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010005410/369.

(090200318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Invas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4334 Esch-sur-Alzette, 29, rue du Tramway.

R.C.S. Luxembourg B 130.474.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010004628/9.

(090197721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

VF (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 146.724.

RECTIFICATIF

Im Jahre zweitausendneun, den sechzehnten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Gérard Lecuit, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg,

Ist erschienen:

Frau Xenia Thomamüller, Rechtsanwältin, wohnhaft in Luxemburg, handelnd im Rahmen ihrer von Lombard Odier Darier Hentsch (Jersey) Limited erhaltenen Vertretungsvollmacht, dem ursprünglichen Aktionär von VF (Lux), einer société d'investissement à capital variable in der Form einer société anonyme anonyme, die dem Recht von Luxemburg unterliegt, mit eingetragenem Sitz in 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B-146.724 (die "Gesellschaft"), gegründet durch Urkunde von Notar Gérard Lecuit, vom 18. Juni 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1319 vom 9. Juli 2009 (die "Notarielle Urkunde") kraft einer durch den ursprünglichen Aktionär der Gesellschaft erteilten Vertretungsvollmacht vom 9. Juni 2009, die der Notariellen Urkunde beigefügt wurde. Die Satzung der Gesellschaft wurde noch nicht abgeändert.

Die vorgenannte Person, in ihrer oben aufgeführten Eigenschaft, hat den unterzeichneten Notar ersucht zu beurkunden, dass sich bei der Gründung der Gesellschaft am 18. Juni 2009 ein materieller Fehler in die Übergangsbestimmungen der Gründungsurkunde geschlichen hat. Der materielle Fehler besteht in der Bestimmung, dass das erste Geschäftsjahr am 30. September 2009 enden soll, obwohl hätte bestimmt werden sollen, dass das erste Geschäftsjahr am 30. September 2010 enden soll, sowie in der Bestimmung des Zeitpunkts der ersten jährlichen Generalversammlung der Aktionäre.

Dementsprechend sollen die Übergangsbestimmungen wie folgt lauten:

In der englischen Fassung:

"The first accounting year shall begin on the date of incorporation of the Company and end on 30 September 2010.

The annual general meeting shall be held for the first time on 17 December 2010 at 11 a.m. at the registered office of the Company and for the second time on the day, time and place as indicated in the articles of incorporation in 2012."

In der deutschen Fassung:

"Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem Tag der Gründung der Gesellschaft und endet am 30. September 2010.

Die jährliche Generalversammlung der Aktionäre wird zum ersten Mal am 17. Dezember 2010 um 11 Uhr am Sitz der Gesellschaft und zum zweiten Mal an demjenigen Tag, Zeitpunkt und Ort im Jahr 2012 abgehalten, der in der vorliegenden Satzung genannt ist."

Diese notarielle Urkunde wurde in Luxemburg an dem zu Anfang der Urkunde genannten Datum ausgefertigt.

Nach Verlesung der Urkunde vor der genannten Person, hat diese Person zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde im Original unterzeichnet.

Gezeichnet: X. Thomamüller, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 novembre 2009. Relation: LAC/2009/48741. Reçu douze euros (EUR 12,00)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FUER GLEICHLAUTENDE ABSCHRIFT, Zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 10. Dezember 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010005712/45.

(090199784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Global Equities and Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 112.580.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale qui s'est tenue le 18 novembre 2009 à 10.30 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de

* Renouveler les mandats d'Administrateur de MM. Koen LOZIE et de la société COSAFIN S.A. représentée par M. Jacques Bordet, 23, avenue de la Porte-Neuve, L -2227 Luxembourg.

* Nommer en tant qu'Administrateur, M. Joseph Winandy, 92, rue de l'Horizon, L-5960 Itzig.

Le mandat des Administrateurs viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2009.

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de M. Pierre SCHILL pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2009.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010004632/21.

(090198566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

**Adergo S.A., Société Anonyme,
(anc. Adergo Holding S.A.).**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 63.868.

L'an deux mille neuf.

Le seize décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ADERGO HOLDING S.A., avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 63.868 (NIN 1998 4002 532).

Ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques DELVAUX, de résidence à Luxembourg, ayant agi en son nom et pour compte de son collègue empêché, le notaire Reginald NEUMAN, alors de résidence à Luxembourg, lequel dernier était resté dépositaire de la minute, en date du 8 avril 1998, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 464 du 26 juin 1998.

Le capital social a été converti en Euros en vertu d'une décision prise par l'assemblée générale ordinaire en date du 11 juin 2001, publiée au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 490 du 28 mars 2002.

Le capital social s'élève à trente-sept mille cent quatre-vingt-quatre Euros trois Cents (37.184,03), représenté par mille cinq cents (1.500) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée est présidée par Monsieur Thierry HELLERS, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Audrey DEL DEGAN, employée privée, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Juliette BEICHT, employée privée, demeurant professionnellement à L-1273

Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Changement de la dénomination sociale en ADERGO S.A. et modification afférente de l'article 1 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de ADERGO S.A..

2.- Modification de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

3.- Ratification du premier alinéa de l'article 5 des statuts qui sera de la teneur suivante:

Art. 5. (alinéa 1^{er}). Le capital souscrit est fixé à trente-sept mille cent quatre-vingt-quatre virgule zéro trois (37.184,03) Euros, représenté par 1.500 actions sans désignation de valeur nominale.

4.- Mandat au conseil d'administration d'exécuter les prédites résolutions.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en ALDERGO S.A. et par conséquent de modifier l'article 1 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de ADERGO S.A..

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de ratifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui sera de la teneur suivante:

Art. 5. (alinéa 1^{er}). Le capital souscrit est fixé à trente-sept mille cent quatre-vingt-quatre virgule zéro trois (37.184,03) Euros, représenté par 1.500 actions sans désignation de valeur nominale.

Quatrième résolution

Le Conseil d'Administration est mandaté d'exécuter les présentes résolutions et tous pouvoirs lui sont accordés à cet effet.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: T. HELLERS, A. DEL DEGAN, J. BEICHT, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 17 décembre 2009. Relation: ECH/2009/1919. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 22 décembre 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2010005569/87.

(090200323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Melux Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 147.622.

Protokoll der außerordentlichen Gesellschafterversammlung der Melux Invest S.à.r.l. vom 23.12.2009, 13:30 Uhr

Am 23.12.2009 um 13:30 Uhr versammelte sich der alleinige Gesellschafter der Melux Invest S.à.r.l. mit Sitz in L-2721 Luxembourg, 4, Alphonse Weicker, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxembourg unter der Nummer B 147.622, gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch den Notar Paul Bettingen, Niederanven am 24.07.2009, mit einem Gesellschaftskapital von zwölftausend sechshundert Euro (€ 12.600,-).

Unter Verzicht auf die Einhaltung von Fristen- und Formvorschriften nach Gesetz und Gesellschaftsvertrag hat der Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss:

Die Geschäftsführerin Family Trust Management Europe S.A. mit Sitz in L-2721 Luxembourg, 4, Alphonse Weicker wird aus ihrem Amt abberufen.

Zweiter Beschluss:

Herr Michael Mergen, kaufmännischer Angestellter, geboren am 21.05.1981 in Trier, wohnhaft in D-54332 Wasserliesch, Mühlenstraße 20a, wird zum Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer mit der Befugnis, die Gesellschaft mit alleiniger Unterschrift zu vertreten, ernannt.

Michael Mergen.

Référence de publication: 2010004647/22.

(090198685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Euro-Arma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3515 Dudelange, 103, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 109.531.

L'an deux mil neuf, le neuf décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EURO-ARMA S.A.", avec siège social à L-1320 Luxembourg, 90, rue de Cessange, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 juillet 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1325 du 5 décembre 2005, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 109.531.

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures et est présidée par Monsieur Christophe HOELTGEN, salarié, demeurant professionnellement à L-1261 Luxembourg, 101, rue de Bonnevoie.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sylvie SCHEER, salariée, demeurant professionnellement à L-1261 Luxembourg, 101, rue de Bonnevoie.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Cengiz TASKALE, gérant de sociétés, demeurant à F-54170 Germiny, 8, rue Quatre Fils Aymon.

Composition de l'assemblée

Les noms des actionnaires présents ou représentés, et des mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Exposé de Monsieur le Président

Monsieur le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

1. Transfert du siège social avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2009 de L-1320 Luxembourg, 90, rue de Cessange à L-3515 Dudelange, 103, route de Luxembourg;
2. Modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
"Le siège de la société est établi à Dudelange.";
- 3.- Acceptation de la démission de Monsieur Guven AKGÜN de son poste d'administrateur et administrateur-délégué de la société et décharge pour l'exécution de son mandat.";
- 4.- Nomination de Monsieur Cengiz TASKALE, comme nouveau membre du conseil d'administration, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à se tenir en 2011;
- 5.- Autorisation à donner au conseil d'administration de la Société de nommer Monsieur Cengiz TASKALE, administrateur-délégué de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle ordinaire de 2011;
- 6.- Divers.

II.- Il apparaît de la liste de présence que toutes les cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent vingt euros (EUR 320.-), libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25 %) et représentant l'intégralité du capital social de trente-deux mille euros (EUR 32.000.-) sont présentes ou représentées. L'assemblée peut donc délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour, sans qu'il soit besoin de justifier de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé de Monsieur le Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Monsieur le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2009 de L-1320 Luxembourg, 90, rue de Cessange à L-3515 Dudelange, 103, route de Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
"Le siège de la société est établi à Dudelange.".

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Guven AKGÜN de sa fonction d'administrateur et administrateur-délégué de la Société.

L'assemblée générale décide de lui donner décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme nouveau membre du conseil d'administration de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à se tenir en 2011:

- Monsieur Cengiz TASKALE, gérant de sociétés, né à Mont-Saint-Martin (France) le 17 février 1976, demeurant à F-54170 Germiny, 8, rue Quatre Fils Aymon;

Cinquième résolution

Conformément à l'article 11 des statuts et à l'article 60 de la loi concernant les sociétés commerciales, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration de la Société à nommer Monsieur Cengiz TASKALE, préqualifié, comme Administrateur-délégué de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à se tenir en 2011.

6853

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président a clôturé l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite aux résolutions prises à la présente assemblée, est évalué approximativement à mille euros (EUR 1.000.-).

DONT PROCES-VERBAL, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie.

Et après lecture et interprétation de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé le présent procès-verbal avec Nous Notaire.

Signé: Christophe HOELTGEN, Sylvie SCHEER, Cengiz TASKALE, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2009. Relation: LAC/2009/53339. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 22 décembre 2009.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2010005708/86.

(090199653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

WE Finance and Services (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.107.471,76.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 57.450.

Auszug aus dem Protokoll der jährlichen Hauptversammlung abgehalten im Gesellschaftssitz den 22 Dezember 2009

Aus dem Protokoll der jährlichen Hauptversammlung geht hervor:

1. Das Mandat an PricewaterhouseCoopers als Revisionsstelle wird bis zur nächsten Hauptversammlung die über das Geschäftsjahr zum 31. Januar 2010 entscheidet, verlängert.

Luxemburg, den 22 Dezember 2009.

WE Finance and Services (Luxembourg) S.à.r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2010004730/15.

(090198335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Uniwill Invest ApS, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1542 Luxembourg, 11, rue J.B. Fresez.

R.C.S. Luxembourg B 150.120.

Eröffnung einer Niederlassung

Gemäß Beschluss der Gesellschafterversammlung vom 11 November 2009 sind folgende Änderungen beschlossen worden:

1. die Gesellschaft hat durch Verlegung der effektiven Geschäftsführung am 19.06.2008, eine Betriebsstätte unter folgender Adresse errichtet:

11, rue J.B. Fresez, L-1542 Luxembourg

2. Herr Ralf Villumsen, Direktor, wohnhaft in 11, Rue J.B. Fresez, L-1542 Luxembourg, geboren in DK-Copenhagen am 27 April 1945, wurde auf unbeschränkte Zeit als Geschäftsführer, ernannt.

Herr Ralf Villumsen kann die Betriebsstätte mit seiner alleinigen Unterschrift vertreten.

Frau Ulla Villumsen, direktor, wohnhaft in 11, Rue J.B. Fresez, L-1542 Luxembourg, geboren in DK-Gentofte am 9 Juni 1954, wurde auf unbeschränkte Zeit als Geschäftsführer, ernannt.

Frau Ulla Villumsen repräsentiert die Betriebsstätte mit einem anderen Geschäftsführer.

3. Der Geschäftsführer der Gesellschaft Uniwill Invest ApS in Dänemark ist Herr Ralf Villumsen, wohnhaft in 11, Rue J.B. Fresez, L-1542 Luxembourg,

geboren in DK-Copenhagen am 27 April 1945.

4. Der Geschäftsführer der Gesellschaft Uniwill Invest ApS in Dänemark ist Frau Ulla Villumsen, wohnhaft in 11, Rue J.B. Fresez, L-1542 Luxembourg,
geboren in DK-Gentofte am 9 Juni 1954.
Tätigkeit der Betriebsstätte:
Handels- und Finanzaktivitäten, Kauf- und Verkauf von Beteiligungen.

Für die Gesellschaft
Gabriela Zaleski

Référence de publication: 2010004801/29.

(090198613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Fun Loisirs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3355 Leudelange, 100, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 104.965.

Mlle Géraldine HEGER a démissionné avec effet immédiat de sa fonction de gérante technique.

Géraldine HEGER
La gérante démissionnaire

Référence de publication: 2010005042/10.

(090199504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Professional Beauty Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 106.163.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du 03 septembre 2009.

Il est décidé à l'unanimité d'accepter la démission de son poste d'administrateur, avec effet immédiat:

Monsieur Benito Lena Lopez

Est nommé nouveau membre du conseil d'administration et ce, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013:

Monsieur GARCIA SANCHEZ Martin né, le 27 octobre 1957 à Barcelone, domicilié à ES - Badalona (Barcelona) Avinguda Marti Pujol 260, Atic 2°.

Signatures
Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2010004826/16.

(090199553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Euro Truck Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3333 Hellange, 53, rue de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 101.241.

EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales de la société EURO TRUCK SERVICES S.à r.l. en date du 25 novembre 2009, que la société EURO TRUCK FINANCES SA., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur, a cédé 500 parts sociales à la société SYNERGIE SAS, société de droit français, ayant son siège social à F-52250 Longeau, route de Langres.

Suite à cette convention de cession de parts sociales, la répartition des parts sociales est modifiée comme suit:

SYNERGIE SAS	500
Total:	500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010004930/19.

(090199316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Dailkan S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 52.759.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 12 novembre 2009 documenté par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg A.C., le 18 novembre 2009, LAC / 2009/48684.

Que:

- la clôture de la liquidation de la Société a été prononcée.
- que les livres et documents sociaux seront conservés pour une durée de cinq ans au L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2010004979/19.

(090199040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Perpignan SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 63.470.

L'an deux mille neuf.

Le vingt-sept novembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "PERPIGNAN S.A.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 63470, constituée suivant acte reçu par Maître Frank MOLITOR, notaire alors de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, et maintenant à Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 4 mars 1998, publié au Mémorial C numéro 403 du 4 juin 1998, et dont les statuts ont été modifiés lors de la conversion du capital en Euros suivant acte sous seing privé, en date du 23 novembre 2001, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 614 du 19 avril 2002. L'assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Adoption par la société de l'objet social d'une société pleinement imposable et modification subséquente de l'article afférent des statuts de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés. "

2) Modification du pouvoir de signature des administrateurs et de l'article afférent des statuts de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts. "

3) Suppression de toute référence au capital autorisé.

4) Refonte totale des statuts, qui auront dorénavant la teneur suivante:

"Titre I^{er} .- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "PERPIGNAN S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-ville.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à quarante-trois mille sept cent cinquante Euros (EUR 43.750,-) représenté par mille sept cent cinquante (1.750) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions fait l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsqu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Chaque fois que la loi le requiert, la société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs indépendants à la place du (des) commissaire(s).

Les réviseurs indépendants sont nommés, selon les stipulations légales afférentes, soit par l'assemblée générale, soit par le conseil d'administration.

Les réviseurs indépendants remplissent toutes les tâches prévues par la loi afférente.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en oeuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi de septembre à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'"associé" et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} juillet et finit le 30 juin de l'année suivante.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives."

II Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'adopter l'objet social d'une société pleinement imposable et de modifier en conséquence l'article afférent des statuts de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le pouvoir de signature des administrateurs et l'article afférent des statuts de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts."

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer toute référence au capital autorisé.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de faire une refonte totale des statuts, qui auront dorénavant la teneur arrêtée dans le quatrième point de l'ordre du jour.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison des présentes, à mille deux cents euros (€ 1.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, Fait et passé à Esch-sur-Alzette. Date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Maria Santiago. Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 décembre 2009. Relation: EAC/2009/14644. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010004875/225.

(090198895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Clear Sky, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 74.738.

Mandat de commissaire:

En date du 24 décembre 2008 PKF Abax Audit, société anonyme, R.C.S Luxembourg B 142.867 ayant son siège social 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg est devenu commissaire de la société en remplacement de PKF Abax Audit, société à responsabilité limitée, R.C.S Luxembourg B27.761 ayant son siège social 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 9 décembre 2009

1. L'assemblée générale renouvelle le mandat des administrateurs et de l'administrateur délégué pour une durée de six années, leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Administrateurs:

- Javier Odilo Otero, demeurant à 1, Place St Gervais, CH-1201 Genève;
- Ariane Slinger, demeurant à 1, Place St Gervais, CH-1201 Genève, par erreur, le prénom a été inscrit "Ariane" au lieu de "Ariane";
- Helen Green, demeurant à 47, Albemarie Road, GB-PR3 5 HL Beckenham Kent

Administrateur délégué:

- Ariane Slinger, demeurant à 1, Place St Gervais, CH-1201 Genève.

2. L'assemblée générale renouvelle le mandat de commissaire de PKF Abax Audit, société anonyme, R.C.S. Luxembourg B142.867 ayant son siège social 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010005015/28.

(090199277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

ComApp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8370 Hobscheid, 71A, rue de Kreuzerbuch.

R.C.S. Luxembourg B 36.578.

Im Jahre zweitausendneun, den dreissigsten November.

Vor dem unterzeichneten Fernand Unsen, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Diekirch.

Sind erschienen:

1. Herr Laurent HAAS, Geschäftsmann, geboren am 1. Oktober 1977 in Luxemburg, wohnhaft in L-6755 Grevenmacher, 4, Place du Marché;

2. Herr Gilles WEIMERSKIRCH, Diplomvolkswirt, geboren am 17. Februar 1980 in Esch/Alzette, wohnhaft in L-2680 Luxemburg, 53, rue de Vianden;

3. Herr Guillaume SCHMU, Diplomingenieur, geboren am 6. Oktober 1977 in Luxemburg, wohnhaft in L-8390 Nospelt, 2, rue Leck, handelnd als einzige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "ComApp S.à r.l." mit Sitz in L-8370 Hobscheid, 71A, rue de Kreuzerbuch, gegründet zufolge Urkunde des Notars Alex Weber, mit Amtswohnsitz in Bascharage vom 25. März 1991, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 363 vom 4. Oktober 1991, eingeschrieben im Firmenregister unter der Nummer RCB 36 578,

zu einer ausserordentlichen Generalversammlung erschienen.

Welche Komparenten, handelnd in ihrer Eigenschaft als einzige Gesellschafter der vorbezeichneten Gesellschaft mit beschränkter Haftung, den amtierenden Notar ersuchen ihre nach gleichlautender Tagesordnung genommenen Beschlüsse zu beurkunden.

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen hiermit die Auflösung der Gesellschaft auf Grund von wirtschaftlichen Schwierigkeiten und ihre Liquidation ab dem 1. Dezember 2009.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter ernennen Herrn Gilles WEIMERSKIRCH, vorgenannt, zum Liquidator der Gesellschaft und erteilen demselben Vollmacht alles zu tun was für die Liquidation der Gesellschaft erforderlich ist, also sämtliche Aktiva zu realisieren, die Verbindlichkeiten zu begleichen und das Liquidationsvermögen an die Gesellschafter zu zahlen.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen das Datum für die nächste Generalversammlung in Verbindung mit der Liquidation der Gesellschaft festzulegen auf den ersten Februar Zweitausendzehn.

Kosten

Die Kosten und Gebühren welche der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde entstehen werden auf eintausend (1 000) Euro abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Diekirch in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Haas, Weimerskirch, Schmit, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 1^{er} décembre 2009. Relation: DIE/2009/11352. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): Tholl.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Verlangen, auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Diekirch, den 8. Dezember 2009.

F. UNSEN.

Référence de publication: 2010005790/45.

(090199723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Capital Investing SICAR S.A., Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 114.667.

L'an mil deux mil neuf, le quatorzième jour de décembre.

Pardevant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement en capital à risque "CAPITAL INVESTING SICAR S.A.", avec siège social à L - 1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, RCS Luxembourg B numéro 114.667 suivant acte reçu par acte du notaire instrumentant en date du 8 mars 2006, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 568 du 17 mars 2006. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant, en date du 28 novembre 2006, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 96 du 1^{er} février 2007.

L'assemblée est ouverte à 15 heures sous la présidence de Monsieur Salvatore Desiderio, employé privé, demeurant professionnellement à L -1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, qui est également désigné secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Giorgina Tucci, employée privée, demeurant professionnellement à L - 1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la Société.
2. Nomination d'un liquidateur sous condition de son agrément par l'autorité de surveillance compétente luxembourgeoise et détermination de ses pouvoirs.
3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer, sous condition suspensive de l'agrément par l'autorité de surveillance compétente luxembourgeoise, comme liquidateur la société H.R.T. Révision S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le liquidateur peut engager la Société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Le liquidateur peut payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Salvatore Desiderio, Giorgina Tucci, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 16 décembre 2009. LAC/2009/54615. Reçu 12-€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 décembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010004887/63.

(090199123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

BOYDEN Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 85.418.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 29 octobre 2009

L'Assemblée renouvelle les mandats des administrateurs de:

- Monsieur Patrick ROCHAS, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;
- Monsieur Marc MARTEYN, demeurant professionnellement au 1, Lange Haagstraat, B-1700 Dilbeek;
- Monsieur Jean-Marie LAMBERT; demeurant professionnellement au 20, avenue du Joli Mai, B-1332 Rixensart;
- Madame Maria PITSY, demeurant professionnellement au 28/21, avenue Winston Churchill, B-1180 Uccle .

L'Assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de Mazars, ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur délégué de Madame Maria PITSY, demeurant professionnellement au 28/21, avenue Winston Churchill, B-1180 Uccle.

Les mandats des administrateurs, de l'administrateur délégué et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

EURO-SUISSE AUDIT (Luxembourg)

Signature

Référence de publication: 2010004931/23.

(090199314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Zhion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 121.894.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société ZHION S.A. (en liquidation), tenue à Luxembourg en date du 30 novembre 2009, que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) La liquidation de la société a été clôturée;
- 2) Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers et aux actionnaires qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2009.

TOLTEC HOLDINGS LIMITED

Le Liquidateur

Laurent MULLER

Mandataire Spécial

Référence de publication: 2010004980/22.

(090199121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Eberno, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 43.283.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société "EBERNO", reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 10 décembre 2009, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15328.

- que la société "EBERNO" (la "Société"), société anonyme, établie et ayant son siège social au 6, rue d'Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 43283,

constituée suivant acte notarié du 26 février 1993 et publié au Mémorial C numéro 304 du 25 juin 1993; les statuts de la prédite Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte sous seing privé en date du 25 juillet 2001 et publié au Mémorial C numéro 103 du 19 janvier 2002,

se trouve à partir de la date du 10 décembre 2009 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 28 mai 2009 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de publication au Mémorial C.

Belvaux, le 24 décembre 2009.

Référence de publication: 2010004954/26.

(090199366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Eider, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 59.088.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société "EIDER", reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 10 décembre 2009, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15327.

- que la société "EIDER" (la "Société"), société anonyme, établie et ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 59088,

constituée suivant acte notarié du 30 avril 1997 et publié au Mémorial C numéro 423 du 4 août 1997; les statuts de la prédite Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 14 avril 1998 et publié au Mémorial C numéro 646 du 11 septembre 1998,

se trouve à partir de la date du 10 décembre 2009 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 9 novembre 2009 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915.

concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de publication au Mémorial C.

Belvaux, le 24 décembre 2009.

Référence de publication: 2010004956/26.

(090199326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

CIGI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 117.496.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (Luxembourg)

Signature

Référence de publication: 2010005180/11.

(090198934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

CIGI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 117.496.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (Luxembourg)

Signature

Référence de publication: 2010005181/11.

(090198933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Bilway Financing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 85.916.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010005190/10.

(090198944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Würzburg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 38.857.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010005191/10.

(090198943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

LOMAC S.A., Luxembourg Offshore Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 22.206.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010005195/10.

(090198938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.
